

Règlement sportif No. 14

Tir



Table des matières

Table des matières	2
A Concours de sections du tir des transports publics suisses	4
0 Généralités	4
1 Exécution / Classement	4
2 Inscriptions / Renoncements.....	5
3 Finances d'inscription et distinctions.....	5
4 Concours de groupes.....	5
5 Maîtrise couchée.....	5
6 Roi du tir	6
B Petit championnat de tir des transports publics	7
10 Exécution	7
11 Participation	7
12 Programme	7
13 Egalité de points.....	7
13.1 Concours individuel.....	7
13.2 Combiné.....	7
13.3 Concours de groupe	8
14 Finances d'inscription	8
15 Bonifications.....	8
16 Distinctions	8
16.1 a) Concours individuels 300 m, resp. 25 m	8
16.2 b) Limites de distinctions valables dès 2005	8
16.3 Concours de groupes à 300, resp. 25 m	8
17 Classements	9
18 Délais	9
18.1 Inscription.....	9
18.2 Renvoi des feuilles de stand.....	9
C Championnat de groupe au petit calibre	10
20 Organisation.....	10
21 Tours qualificatifs	10
21.1 Participation	10
21.2 Dates des tirs	10
21.3 Inscription.....	10
21.4 Concours.....	10
21.5 Classement	11
21.6 Qualification pour la finale.....	11
21.7 Distinctions.....	11
21.8 Prix.....	11
22 Finale	11
22.1 Participation	11
22.2 Date et lieu de la finale	11
22.3 Démi final déroulement.....	11
22.4 Armes.....	12
22.5 Zone de points	12
22.6 Marquage	12
22.7 Final	12
22.8 Double.....	12
22.9 Bonifications.....	12
22.10 Distinctions.....	12

D	Fusil 50m couché et maîtrise 3 positions.....	13
30	Organisation.....	13
31	Tours de qualification.....	13
31.1	Participation.....	13
31.2	Dates de la manifestation.....	13
31.3	Inscription.....	13
31.4	Concours.....	13
31.5	Classement.....	14
31.6	Qualification à la finale.....	14
31.7	Distinctions.....	14
32	Finales.....	14
31.1	Participants.....	14
31.2	Lieu et date.....	14
31.3	Hiérarchie.....	14
31.4	Armes.....	15
31.5	Zones de points.....	15
31.6	Marquage.....	15
31.7	Contrôle.....	15
31.8	Distinctions.....	15
31.9	Finance.....	15
31.10	Proclamation des résultats.....	16
36	Autres dispositions.....	16
37	Dispositions finales.....	16

A Concours de sections du tir des transports publics

0 Généralités

Toutes les sections membres de l'USSC peuvent prendre part au concours de sections du tir des transports publics. Si un tireur est membre de plusieurs sections participantes, les prescriptions de qualification selon chiffre 2.2 du règlement USSC no. 4 font foi. Les Règles sur le tir sportif (RTSP) éditées par la Fédération sportive suisse de tir (FST) servent de base à ce règlement.

1 Exécution / Classement

1.1 Le concours de sections ne se dispute que lorsque six sections au moins y participent.

1.2 Le nombre de résultats obligatoires est déterminé comme suit :

Nbre de participants avec armes libres et fusil standard (catégorie A)	Nombre résultats obligatoires	Nombre participants avec armes d'ordonnance (catégories B, D)
1	1	1 à 2
2 à 3	2	3 à 4
4	3	5 à 6
5	4	7 à 8
6	5	9 à 11
7 à 8	6	12 à 13
9	7	14 à 16
10	8	17 à 18
11 à 12	9	19 à 21
13	10	22 à 24
14	11	25 à 27
15 à 16	12	28 à 29
17	13	30 à 33
18 à 19	14	34 à 36
20	15	37 à 39
21 à 22	16	40 à 43
23	17	44 à 47
24 à 25	18	48 à 51
26	19	52 à 55
27 à 28	20	56 à 59
29	21	60 à 63
30 à 31	22	64 à 67

Nombre minimum de résultats obligatoires : 5

- 1.3 Calcul des résultats de section :
Pour déterminer les résultats des sections, les meilleurs résultats individuels de la section sont pris en compte, quelle que soit l'arme avec laquelle ils ont été obtenus.

Le résultat de la section est calculé comme suit :

- 2% de la somme des résultats non obligatoires sont rajoutés au total des résultats obligatoires.
- Le total est divisé par le nombre de résultats obligatoires.

Le calcul est effectué à trois décimales, ensuite il est arrondi. En cas d'égalité, le plus grand nombre de participants est déterminant, ensuite les meilleurs résultats individuels.

2 Inscriptions / Renoncements

- 2.1 Le délai d'inscription est fixé en fonction de la date de la manifestation; il est fixé de cas en cas par la CO USSC tir.
Il faut s'attendre à des inscriptions ultérieures de tireurs durant la durée des tirs.
- 2.2 Le livret de tir sera facturé en cas de renoncement.

3 Finances d'inscription et distinctions

- 3.1 Les prix des passes des sections et individuelles seront fixés de cas en cas par la réunion annuelle de la division du tir et proposés à l'assemblée des délégués.
- 3.2 Planche des prix pour les sections et distinctions
- 100 % du prix des passes des sections
 - 100 % du prix des passes individuelles

Les sections reçoivent des prix dans la mesure où le solde du montant le permet, après déduction des distinctions individuelles.
Les distinctions individuelles dépendent du champ des points et du nombre de coups selon les prescriptions de la FST.

4 Concours de groupes

Ne peuvent participer au concours de groupes que les sections qui prennent part au concours de sections.

5 Maîtrise couchée

Tir de 3 passes de 10 coups chacune sur cible A10 et le tireur a un nombre illimité de coups d'essai avant chaque passe.

La maîtrise doit être tirée avec le même genre d'armes.

Pour le Roi du tir le résultat est pris en compte à 100% dans toutes les catégories.

6. Roi du tir

6.1 Les classements suivants seront établis:

Roi du tir	300m	Cat. Sport:	fusil standard et libre
Roi du tir	300m	Cat. Ordonnance:	fusil d'assaut 90, Carabine et tous les fusils d'assaut 57
Roi du tir	50m	Pistolet à percussion annulaire RF et Pistolet d'ordonnance OP	
Roi du tir	25m	Pistolet à percussion annulaire RF, Pistolet à percussion central CF et Pistolet d'ordonnance OP	

6.2 Seuls les membres de l'USSC sont autorisés à participer.

6.3 Inscription, tous les tireurs sont considérés comme inscrits

6.4 Classement

300m	100% maîtrise couchée (A ou D) 10% passe Art /Groupe 100% autres passes excepté la passe Vétérans
50m	100% maîtrise B ou 102% maîtrise A 10% Art / groupe 100% autres passes
25m	100% maîtrise C 100% autres passes 25m

Départage lors d'égalité :

300m	1. Le résultat de la maîtrise
	2. Le résultat du concours de section
	3. L'âge
50m	1. Le résultat de la maîtrise
	2. Le résultat de la passe Art / groupe
	3. L'âge
25m	1. Le résultat de la maîtrise
	2. Le résultat de la précision
	3. L'âge

6.5 Distinction

Aux tireurs des rangs 1 à 3 seront remis des cartes couronnes valeur décroissante.

6.6 Conditions

Seront admis dans le classement seulement les tireurs ayant tiré toutes les passes comptant pour le classement Roi du tir avec la même arme pour le classement de fête.
Exception : championnat A 50m avec PL.

B Petit championnat de tir des transports publics

10 Exécution

- 10.1 Le petit championnat de tir des transports publics a lieu chaque année sous la forme d'un concours individuel et de groupes, sur les distances de 300 et 25/50 mètres.
Conversion 50 / 25 mètres selon les tabelles de la FST sur 25m.

11 Participation

Peuvent participer au concours :

- Les membres de l'USSC titulaires de la carte de l'USSC ou de la carte FVP
- Les cheminots conformément au chiffre 2.1 du règlement no. 4
- Une section peut participer avec plusieurs groupes
- Des groupes de non-membres placés sous la responsabilité d'un chef de groupe, celui-ci agit et est responsable du groupe.

Un groupe est composé de 5 tireurs et l'addition des résultats détermine le rang.

12 Programme

Le programme à exécuter se compose de :

- du programme fédéral selon l'ordonnance du DDPS sur le tir hors du service.
- du tir fédéral en campagne selon règlement de la FST.

Les deux parties du programme doivent être accomplies dans une société de tir reconnue par la Fédération sportive suisse de tir. L'addition du total des deux exercices est déterminant pour le rang.

13 Egalité de points

En cas d'égalité de points, les concurrents sont départagés comme suit :

13.1 Concours individuel

Fusil 300 m

- Total des résultats du Tir en campagne et du programme fédéral
- Dernière passe du Tir en campagne et du programme fédéral
- Troisième passe du Tir en campagne et du programme fédéral
- Deuxième passe du programme fédéral

Pistolet 25 mètres

- Dernière passe du Tir en campagne
- Troisième passe du Tir en campagne
- Deuxième passe du Tir en campagne

13.2 Combiné

Le meilleur total à 300 m, puis la même réglementation que sous chiffre 13.1, les résultats des deux distances étant additionnés.

13.3 Concours de groupe

- Les meilleurs résultats à biffer
- Les plus hauts résultats individuels

14 Finances d'inscription

Les finances d'inscription seront fixées par l'assemblée préliminaire du tir, sur proposition de la CT. Elles seront établies pour une année.

La facture est jointe à l'envoi des feuilles de stand. Le montant est à verser sur le CCP de la caisse centrale, au plus tard à fin juillet. Aucune modification du montant ne peut être faite sans l'accord de la CT.

15 Bonifications

Aucune bonification d'âge ne sera accordée. Les limites des points déterminantes pour la remise des distinctions seront abaissées de 4 points pour les vétérans et juniors, ainsi que de 6 points pour les seniors-vétérans et les adolescents (jeunes-juniors).

16 Distinctions

16.1 a) Concours individuels 300 m, resp. 25 m

Le nombre de points nécessaires pour l'obtention de la distinction sera fixé d'année en année lors de l'assemblée préliminaire du tir sur proposition de la CT.

La répartition minimale doit être de :

- 300 m: 3 % de distinctions spéciales, 12 % de grandes et 25 % de petites,
- 25 m: 3 % de distinctions spéciales, 12 % de grandes et 25 % de petites,

pour autant que le total des distinctions ne dépasse pas les 80% des finances d'inscription.

5 cartes de reconnaissance donnent droit à un petit insigne ou carte-couronne (Valeur Fr. 8.00).

16.2 b) Limites de distinctions valables dès 2005

Les totaux de points suivants doivent être atteints pour les distinctions :

Distinction spéciale :	300m:	146 et plus	25m:	369 et plus
Grande distinction:	300m:	138 – 145	25m:	353 – 368
Petite distinction:	300m:	130 – 137	25m:	336 – 352
Récompense d'honneur:	300m:	118 – 129	25m:	310 – 335

Les vétérans et les juniors obtiennent la distinction correspondante avec 4 points de moins. Les seniors-vétérans et les adolescents jusqu'à 16 ans l'obtiennent dès 6 points de moins. Tir à 50m selon tabelles FST.

16.3 Concours de groupes à 300, resp. 25 m

Une distinction sera remise à tous les groupes inscrits. Tous les tireurs du groupe vainqueur reçoivent une carte-couronne. La valeur de la carte-couronne est fixée chaque année par la CT pour l'année suivante.

- 16.4 Des challenges viennent récompenser les vainqueurs des catégories suivantes :
- Concours individuel 300m
 - Concours de groupe Fusil
 - Concours de groupe Pistolet
- 16.5 Pour le concours individuel les distinctions suivantes seront attribuées :
- | | |
|------------|--|
| 300m : | 1er au 5e rang une carte-couronne avec valeur décroissante |
| Pistolet : | 1er au 5e rang une carte-couronne avec valeur décroissante |
| Combiné | 1er au 5e rang une carte-couronne avec valeur décroissante |

17 Classements

Un classement par groupe et par section sera remis gratuitement. Des listes supplémentaires peuvent également être téléchargées depuis internet.

18 Délais

18.1 Inscription

Elle doit s'effectuer au moyen de la formule officielle, complétée à la machine à écrire ou à l'ordinateur, et à envoyer jusqu'au 1^{er} mars de l'année en cours à l'adresse indiquée par la CT.

Les inscriptions ultérieures sont toujours possibles, mais elles doivent être préalablement soumises au responsable des mutations de la CT pour approbation.

18.2 Renvoi des feuilles de stand

Les feuilles de stand, dûment remplies et munies du visa du responsable de la section, doivent être renvoyées jusqu'au 10 septembre au plus tard, ceci à l'adresse indiquée par la CT. Les feuilles de stand doivent être envoyées au responsable du Petit Championnat au fur et à mesure des retours.

- 18.3 L'envoi des 5 mentions (resp. 4 si la 5e est obtenue durant l'année en cours), donnant droit au petit insigne / carte-couronne (Fr. 8.-), doit également être effectué jusqu'au 15 septembre de l'année en cours.

C Championnat de groupe au petit calibre

20 Organisation

La commission technique du tir de l'USSC organise chaque année un championnat de groupes au petit calibre. Ce championnat se compose de:

- 2 tours qualificatifs (à domicile)
- une finale

21 Tours qualificatifs (tours à domicile)

21.1 Participation

Chaque section USSC peut participer aux tours qualificatifs avec le nombre de groupes qu'elle désire.

Les tirs ont lieu dans un stand choisi par le groupe.

Chaque groupe est composé de 4 tireurs licenciés de la même section. Il n'y a pas de résultats biffés. En outre, les prescriptions de qualification selon le chiffre 2.2 du règlement no.4 de l'USSC sont applicables.

Les tireurs des sections qui ont 2 groupes et plus doivent continuer la compétition au 2e tour dans le groupe avec lequel ils ont commencé le concours.

21.2 Dates des tirs

Les dates des 2 tours de qualification et de la finale sont fixées par le responsable de la CT et communiquées aux responsables du concours lors de la rencontre annuelle par le programme des activités.

21.3 Inscription

Les groupes participants reçoivent de la CT une feuille de stand par tour et par groupe. Cette feuille doit être renvoyée avec les cibles tirées ou l'impression des passes au responsable de la CT. Elle doit contenir les données suivantes :

- Nom et prénom, date de naissance et société de chaque tireur
- Nom et adresse du responsable du groupe y compris l'adresse mail et le numéro de portable.

En même temps, la finance d'inscription doit être versée, conformément aux instructions du chef CG de la CT.

Le matériel est envoyé automatiquement à tous les groupes ayant participé l'année précédentes. Les nouveaux groupes s'annoncent auprès du chef CG USSC jusqu'au 1^{er} avril de l'année en cours.

21.4 Concours

21.41 Armes

Les armes selon RTSP de la FST sont admises.

21.42 Zone de points

Cible A 10 de la FST

21.43 Marquage

Le cercle entamé compte comme touché. Seuls les coups tirés dans sa propre cible sont valables. Une erreur de cible est considérée comme un nul.

21.44 Nombre de coups
20 coups coup par coup par tour et par tireur

21.45 Contrôle
Chaque tireur reçoit par tour 1 feuille de stand pour 10 cibles (2 coups seront tirés sur chaque cible).

Les trous ne devront pas être abîmés ou recouverts.

S'il y a plus de 2 coups dans une cible, les meilleurs seront biffés.

Sitôt que tous les membres du groupe ont effectué leur tir, les cibles seront envoyées par poste par le chef de groupe, mais au plus tard à la date décidée par la CT. Le timbre postal faisant foi.

Le contrôle est effectué par la CT.

21.5 Classement

Un classement sera établi sur la base des résultats des deux tours qualificatifs. La moyenne des deux tours est déterminante.

Sont déterminants en cas d'égalité :

- le meilleur résultat de groupe du premier tour
- le meilleur résultat de groupe du deuxième tour
- le meilleur résultat individuel du 2e tour

21.6 Qualification pour la finale

Les 8 groupes avec la moyenne la plus élevée des tours qualificatifs sont qualifiés pour la finale.

21.7 Distinctions

Les groupes ayant obtenu une moyenne de 760 points lors des tours qualificatifs mais qui ne sont pas qualifiés pour la finale ont droit à une distinction par tireur, sous la forme d'une carte-couronne, d'une valeur fixée lors de la réunion annuelle.

21.8 Prix

Les prix sont fixés lors de la réunion annuelle Tir. Le montant total est encaissé simultanément pour les deux tours de qualifications. Il n'est pas prévu d'encaissement individuel.

22 Finale

22.1 Le jour de la finale une demi-finale (20 coups à **10 points**) et une finale (10 coups en **évaluation décimale**) seront disputées.

22.2 Date et lieu de la finale

Seront fixés par le responsable de ressort de la CT et communiquées lors de la réunion annuelle du tir par le programme des activités.

22.3 Demi-finale

A la demi-finale 2 tours seront tirés (qualifications pour la finale) par groupe sur 2 stalles de cibles.

Par tour chaque tireuse / tireur tire 20 coups sur coups (programme selon le règlement FST). La somme des 4 résultats simple donne le résultat du groupe.

A l'issue de la demi-finale, les **4 meilleurs groupes** sont qualifiés pour la finale.

En cas d'égalité les groupes sont départagés par :

- le nombre de valeur à 10 du groupe
- les meilleurs résultats de groupes du 2ème, puis du 1er tour
- les meilleurs résultats individuels du 2ème, puis du 1er tour

22.4 Armes de sport

Les armes selon RTSP de la FST sont admises.

22.5 Zone de points

Cibles A 10 de FST.

22.6 Marquage

Le cercle entamé compte comme touché. Seuls les coups tirés dans sa propre cible sont valables. Une erreur de cible est considérée comme un nul.

22.7 Finale

Attribution des cibles :	2 cibles par groupe selon disposition du stand de tir
Zone de points :	A 10 avec évaluation au dixième
Nombre de coups :	10 coups par coups par tireur
Temps du tir :	Selon le règlement FST
Rang :	1. Le plus grand nombre de dix intérieurs du groupe 2. le plus grand nombre de passes de 10 des tireurs du groupe

L'utilisation du stand sera adapté aux infrastructures à disposition.

22.8 Prix

Le prix de la finale de groupes est fixé lors de la réunion annuelle Tir. Il est encaissé en espèce lors de la manifestation. Il n'y a pas de taxe individuelle.

22.9 Supplément

Il ne sera pas accordé de bonification pour raison d'âge

22.10 Distinctions

Le groupe vainqueur gagne le challenge. Chaque tireur des trois premiers groupes classés reçoit un insigne en or, argent ou bronze. Les groupes classés aux 4^e et 5^e rangs lors de la finale ont droit à une distinction par tireur, sous forme de carte couronne. Les valeurs des cartes-couronne seront fixées par la réunion annuelle du tir.

1 ^{er} rang	médaille d'or par tireur du groupe
2 ^e rang	médaille d'argent par tireur du groupe
3 ^e rang	médaille de bronze par tireur du groupe
4 ^e rang	carte-couronne par tireur du groupe
5 ^e rang	carte-couronne par tireur du groupe

D Fusil 50m couché et maîtrise 3 positions

30 Organisation

La commission technique du tir de l'USSC organise chaque année un championnat au fusil à 50m en position couchée et un championnat 3 positions. Celui-ci se compose de :

- 1 tour de qualification (tour à domicile)
- une finale

31 Tours de qualification

31.1 Participation

Peuvent prendre part à ces championnats :

- Les membres avec légitimation USSC ou FVP

31.2 Dates de la manifestation

Celles-ci seront fixées par le responsable du ressort petit calibre et communiquées par le programme des activités lors de la réunion annuelle.

31.3 Inscription

Les participants reçoivent de la CT tir une feuille d'inscription et une feuille de stand pour le tour. Le tour de qualification peut être tiré sur les cibles en carton, le résultat imprimé est également possible. Ceux-ci doivent être signés par un moniteur de tir et renvoyés avec la feuille de stand de la CT jusqu'à la date limite décidée par la CT.

La feuille de stand doit contenir les données suivantes :

- Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du tireur
- Date de naissance exacte du tireur
- Adresse mail et numéro de portable
- Nom de la section

La finance prévue par discipline, est fixée chaque année par la CT lors de la séance préliminaire. Ils seront encaissés selon les indications du chef de ressort.

31.4 Concours

31.41 Armes de sport

Les armes d'ordonnance et les armes libres sont admises.

31.42 Zones de points

Cibles A 10 de la FST

31.43 Marquage

Le cercle entamé compte comme touché. Seuls les coups tirés dans sa propre cible sont valables. Une erreur de cible est considérée comme un nul.

31.44 Nombre de coups à la maîtrise couchée

60 coups coup par coup

2 coups par cible

Nombre de coups à la maîtrise 3 positions

20 coups coup par coup à genou	2 coups par cible
20 coups coup par coup couché	2 coups par cible
20 coups coup par coup debout	5 coups par cible

Les trous ne doivent pas être endommagés ou rebouchés (il n'est pas autorisé de pointer les coups). Si des trous sont endommagés ou rebouchés, le résultat entier est biffé. S'il y a plus de coups que prévus dans la cible, les meilleurs coups seront biffés.

Les cibles / feuille de stand électronique doivent être signées par un collègue tireur à la fin du tir et envoyées à l'adresse indiquée par la CT.

31.5 Classement

Un classement sera établi sur la base des résultats du tour à domicile. En cas d'égalité de points au match couché, les tireurs sont départagés par :

- la dernière passe
- l'avant-dernière passe, etc.
- l'âge

En cas d'égalité de points au match 3 positions, les tireurs sont départagés par :

- le résultat de la dernière passe à genou
- le résultat de l'avant-dernière passe à genou, etc.
- le résultat de la dernière passe debout
- le résultat de l'avant-dernière passe debout, etc.

31.6 Qualification à la finale

Le nombre de participants est déterminé selon les possibilités du stand de tir. 50% des participants sont qualifiés, mais au minimum 10 participants et au maximum 20 par discipline.

31.7 Distinctions

Match couché

Les tireurs qui réalisent 560 points et plus lors du tour à domicile reçoivent une distinction sous la forme d'une carte-couronne. Leur valeur est fixée lors de la séance préliminaire sur proposition de la CT.

Match 3 positions

Les tireurs qui réalisent 510 points et plus lors du tour à domicile reçoivent une distinction sous la forme d'une carte couronne. Leur valeur est fixée lors de la séance préliminaire sur proposition de la CT.

32 Finale

32.1 Participants

Au maximum 19 tireurs par discipline, les installations de tir sont déterminantes.

32.2 Lieu et date

Seront fixées par l'assemblée préliminaire du tir sur proposition du responsable petit calibre et annoncées par le programme des activités lors de la réunion annuelle.

32.3 Déroulement

La finale sera organisée de la manière suivante :

Match couché

60 coups coup par coup 2 coups par cible
Temps : selon règlement FST en vigueur

En cas d'égalité de points, les tireurs sont départagés par :

- la dernière passe
- l'avant-dernière passe, etc.
- l'âge

Match 3 positions

20 coups coup par coup à genou	2 coups par cible
20 coups coup par coup couché	2 coups par cible
20 coups coup par coup debout	5 coups par cible
Temps : selon règlement FST en vigueur	

En cas d'égalité de points, les tireurs sont départagés par :

- la dernière passe à genou
- l'avant-dernière passe à genou etc.
- la dernière passe debout
- l'avant-dernière passe debout etc.

32.4 Armes de sport

Les armes d'ordonnance et les armes libres sont admises.

32.5 Zones de points

Cibles A 10 de la FST

32.6 Marquage

Le cercle entamé compte comme touché. Seuls les coups tirés dans sa propre cible sont valables. Une erreur de cible est considérée comme un nul.

32.7 Contrôle

Celui-ci sera effectué par une commission de contrôle formée de membres de la CT Tir.

32.8 Distinctions

La valeur des cartes-couronnes est fixé annuellement par la CT.

Match couché

1er rang	Médaille d'or éven. challenge	CC
2e rang	Médaille d'argent	CC
3e rang	Médaille de bronze	CC
4e - 6e rang		CC
7 ^e au dernier rang		CC

Match 3 positions

1er rang	Médaille d'or éven. challenge	CC
2e rang	Médaille d'argent	CC
3e rang	Médaille de bronze	CC
4e - 6e rang		CC
7 ^e au dernier rang		CC

32.9 Finance

Le prix par discipline, sera encaissée lors de la finale.

32.10 Proclamation des résultats

Celle-ci aura lieu immédiatement à la fin du tir.

26 Autres dispositions

Les dispositions relatives de la Fédération sportive suisse de tir sont en outre valables, en particulier le règlement de base (RB) et les prescriptions de tir (PT-79).

30 Dispositions finales

Ce règlement a été adopté à la réunion annuelle du tir du 24.11.2018 à Zuchwil et remplace l'édition de novembre 2014 et il entre en vigueur avec effet immédiat.

Union sportive suisse des
transports publics

M. Brupbacher
Martin Brupbacher
Responsable Tir

Traduction: Pierre Beck – Ressort Romandie – 18.04.2014
Béatrice Seydoux- Adaptation de la version française – février 2019